



Commission Consultative
Formation Emploi Enseignement

Avis N° 31

Adopté le 19 décembre 2000

**Modélisation des actions d'orientation et de
détermination professionnelle des Missions Locales
dans le cadre du décret relatif à l'insertion socio -
professionnelle**

Année 2001

Modélisation des actions d'orientation et de détermination professionnelle des Missions Locales dans le cadre du décret relatif à l'insertion socio - professionnelle - Année 2001

Demande d'avis de Bruxelles Formation (Doc. 2000-025)

AVIS DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA COMMISSION CONSULTATIVE EN MATIERE DE FORMATION, D'EMPLOI ET D'ENSEIGNEMENT

Introduction

Le groupe de travail s'est réuni le 12 décembre 2000 en suivi de la réunion plénière de la Commission consultative en matière de formation, d'emploi et d'enseignement du 28 novembre.

Deux éléments ont principalement motivé la décision d'approfondir encore la discussion sur un plan plus technique en vue d'aboutir à un avis de la Commission:

- Le préambule proposé par Bruxelles formation (voir annexe 1) ne reflète pas tout ce qui a été dit et convenu en Commission, notamment sur le rôle de l'Orbem en matière de bilan socio - professionnel.
- La FGTB, pour sa part, n'est pas d'accord sur le fond du dossier. Elle ne souhaite pas être associée à un document qui de son point de vue, en l'état, contient des incohérences, des confusions dans les termes mais également dans les rôles.

Le groupe de travail réunissait des représentants de la Febisp, des opérateurs d'insertion, de Bruxelles Formation et des organisations représentatives des travailleurs (CSC et FGTB). Y ont été examinés: la note de Bruxelles Formation sur la modélisation des actions d'orientation et de détermination professionnelle des Missions Locales dans le cadre du décret relatif à l'insertion socio - professionnelle, le texte du préambule complétant la note et proposé par Bruxelles Formation lors de la Commission plénière du 28 novembre 2000 (voir annexe 1) ainsi qu'une note de la FGTB relative à la proposition de Bruxelles Formation (voir annexe 2).

Conclusion des travaux et proposition d'avis

A l'issue de la discussion, quatre éléments sont mis en évidence.

1. La note de Bruxelles Formation, complétée du préambule, peut être considérée comme le reflet des différents points de vue exprimés et donc faire l'objet d'un avis favorable de la Commission, moyennant la correction page 2 du passage relatif au bilan socio - professionnel.

Il est proposé de le remplacer par le passage suivant: "conformément aux termes du protocole d'accord conclu entre l'Orbem et Bruxelles Formation, le bilan socio - professionnel relève de la compétence de l'Orbem, à qui il appartient de le définir".

2. De façon générale, il semble que la collaboration entre l'Orbem et Bruxelles Formation demeure bien souvent difficile. Le problème n'est pas nouveau. Il est proposé d'inviter les deux organismes à formaliser les modalités d'échange d'information et de consultation réciproque. Ces procédures formalisées devraient fixer des délais de réponse impartis. Lorsque le délai de réponses est écoulé, l'arbitrage politique doit alors intervenir. Cela, afin d'éviter que des dossiers ne demeurent en souffrance trop longtemps.
3. Sur le fond, de nombreuses questions restent ouvertes qui méritent d'être approfondies, sur le type d'actions menées par les missions locales et la chronologie des opérations mises en œuvre dans le cadre de l'insertion socio - professionnelle mais également sur l'évaluation des parcours d'insertion et des compétences acquises par les demandeurs d'emploi.

Ces différentes problématiques intéressent de multiples acteurs et comprennent des dimensions à la fois technique et institutionnelle à bien distinguer. Aussi il est proposé de poursuivre la réflexion à un double niveau. Au plan technique, le groupe de travail de Bruxelles Formation et des missions locales poursuivrait ses travaux sur l'échange des pratiques, les questions de pédagogie. Il pourrait être ouvert aux autres acteurs de terrain de l'emploi, de la formation et de l'enseignement. En outre, un groupe de travail permanent serait organisé au sein de la CFEE, qui traiterait lui des questions institutionnelles et d'articulation des politiques d'emploi, de formation et d'enseignement liées au dispositif d'insertion (visibilité du dispositif, évaluation).

4. Enfin, d'autres questions de fond abordées à l'occasion de la discussion sur l'orientation professionnelle mais qui dépassent le cadre strict de l'orientation sont mises en évidence. Deux thématiques particulières sont ici visées: le développement de l'outil statistique en matière d'évaluation (à commencer par l'exploitation des données déjà disponibles); les garanties par rapport à la prise en compte des aspects de santé (accompagnement psychosocial, médecine du travail) par des acteurs compétents.

Sur base de ces éléments, les membres de la Commission sont invités à rendre un avis favorable sur la note de Bruxelles Formation relative à la modélisation des actions d'orientation et de détermination professionnelle des Missions Locales dans le cadre du décret relatif à l'insertion socio - professionnelle.